

PharmaNEWS

La lettre hebdomadaire de Pharmacie.ma

Numéro 593 - 30 août 2021

Éditorial

Pharmacien d'officine : un souffre-douleur à portée de main !

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie



Il y a six ans, jour pour jour, les pharmaciens d'officine avaient organisé leurs dernières élections ordinaires. Depuis cette date, ni les élections de mi-mandat, ni de fin mandat, n'ont eu lieu.

Pourtant, des syndicats de pharmaciens ont adressé à la tutelle des courriers pour que les Conseils régionaux des pharmaciens d'officine se conforment aux textes qui les régissent. En parallèle, le ministre de la Santé a adressé une correspondance au président du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens et aux présidents des Conseils régionaux pour qu'ils organisent leurs élections. Il les a même menacés, lors d'une réunion de la Commission sociale au Parlement, de procéder à la dissolution des conseils. Mais nos représentants semblent faire peu

cas des déclarations de Khalid Aït Taleb ! Le respect de la loi et la démocratie qui était jadis de mise, s'est perdu dans les méandres de considérations que les pharmaciens de base ont de plus en plus de mal à cerner.

Les pharmaciens d'officine sont aujourd'hui totalement désespérés. Sans organismes professionnels fédérateurs, crédibles, responsables et engagés, leurs intérêts ne pourront être défendus. Résultat des courses : ils passent leur temps à compter les coups, et ce ne sont pas les exemples qui manquent.

Le dernier exemple en date est le courrier adressé, le 26 août 2021, par la tutelle au président du Conseil national de l'Ordre lui demandant de rappeler aux pharmaciens l'importance de la disponibilité des

médicaments entrant dans le cadre du protocole officiel de prise en charge de la Covid-19, notamment l'hydroxychloroquine (HCQ). Mais apparemment, le ministre semble oublier que tout le stock de ce médicament a été réquisitionné au début de la pandémie ce qui a, par ailleurs, posé pas mal de problèmes à certains malades chroniques qui en dépendent. Certes, entre temps, les officinaux ont été autorisés à dispenser à nouveau l'HCQ, seulement, pour qu'ils puissent le faire, il faut que l'approvisionnement soit régulier.

L'exemple des tests salivaires mis sur le marché pour diagnostiquer le Sars-Cov-2 devrait également nous interpellier. La Décision du ministre de la Santé n° 13201 du 23 août 2021 n'autorise pas les pharmaciens à réaliser ces tests, ce qui n'est pas le

cas de leurs confrères médecins qui pourraient se faire autoriser par les Autorités sanitaires régionales. Et étant donné que la loi 17-04, portant Code du médicament et de la pharmacie, autorise le pharmacien à dispenser les tests de diagnostic, tout a été fait pour que ces tests ne soient plus disponibles sur le marché. C'est bien dommage, car l'implication de 12 000 pharmaciens dans le dépistage de la Covid-19 et les prix bas et raisonnables qu'ils auraient pu pratiquer seraient des atouts de taille pour contenir la pandémie. La situation est devenue carrément kafkaïenne, car ces tests sont aujourd'hui vendus hors circuit légal par des particuliers via Internet et par certaines boutiques!

En parallèle, le monopole du pharmacien est transgressé à

longueur de journée. C'est sans doute ce qui a dû pousser l'administration à diffuser le 19 juillet 2021, la circulaire N° 977 DMP/D/18.

Cet écrit, rappelle à tous les intervenants l'obligation du respect strict du circuit légal de distribution des médicaments et des produits de santé. Mais nous savons pertinemment que cette nième circulaire aura l'effet d'un pansement sur une jambe de bois! Au lieu de traquer, comme il se doit, les auteurs de pratiques illicites avérées, on se contente de diffuser régulièrement des circulaires pour se dédouaner et pour rappeler une loi que personne n'est censé ignorer. On note au passage, que quand le syndicat des biologistes a saisi l'administration pour que les pharmaciens ne fassent plus de tests salivaires, le ministère

de la Santé a réagi au quart de tour en diligentant des inspections des pharmacies et des grossisteries avec une célérité pour le moins inhabituelle. C'est ce qu'on appelle: deux poids, deux mesures !

In fine, l'administration tient aujourd'hui l'avenir de la profession pharmaceutique entre les mains. Elle est la seule à pouvoir débloquer la situation actuelle, notamment en procédant à la dissolution des Conseils s'ils s'obstinent à refuser d'organiser les élections. La profession a besoin d'urgence d'un Conseil de l'Ordre, un interlocuteur légitime et crédible à même de la réguler et d'accompagner sa mise à niveau, deux conditions nécessaires pour garantir sa pérennité et préserver l'intérêt du patient !



Variant Delta : l'efficacité des vaccins à ARNm ne dépasse pas 66%

D'après des données publiées mardi dernier par les autorités sanitaires américaines, les vaccins à ARN messager ont vu leur efficacité contre le variant Delta du Sars-Cov-2 baisser de 91% à 66%.

Les auteurs de l'étude qui a généré ces données ont suivi des milliers d'employés travaillant au sein de centres de soins et d'établissements hospitaliers répartis sur six États Américains, ce qui a permis d'évaluer l'efficacité des vaccins à ARN messager en conditions réelles. Ces employés qui ont tous reçus des doses de vaccin Moderna ou Pfizer/BioNTech, ont fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec test et examens pour déceler aussi bien les infections à Sars-Cov-2 symptomatiques, qu'asymptomatiques.

Entre le mois de décembre et avril 2021, les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC) estiment que l'efficacité des vaccins pour empêcher l'infection par le nouveau Coronavirus était de 91%. Cette efficacité est tombée à 66% dès que le variant Delta est devenu majoritaire aux États-Unis.

Les auteurs de l'étude indiquent cependant que le variant Delta n'explique pas, à lui seul, cette baisse. L'efficacité du vaccin peut tout simplement baisser avec le temps. Ils affirment également, que même si ces données intermédiaires suggèrent une baisse modérée de l'efficacité des vaccins de Pfizer/BioNTech et Moderna pour prévenir le Sars-Cov-2, le bénéfice de la vaccination n'est pas remis en question. La protection de ces vaccins contre les cas graves de Covid-19, les hospitalisations et les décès reste élevée comme l'ont martelé les autorités. Le variant Delta représente actuellement 98 % des infections

aux États-Unis, pays où le nombre de nouveaux cas de Covid-19 a atteint 151 000 par jour avec plus de 25 000 personnes admises en soins intensifs.

Source : <https://ici.radio-canada.ca>

20% des formes graves de Covid-19 seraient liées à des auto-anticorps

L'affection Covid-19 varie d'un sujet à l'autre. Certaines personnes présentent des formes asymptomatiques, tandis que d'autres peuvent présenter des formes sévères, voire très sévères pouvant nécessiter une réanimation ou compromettre le pronostic vital du patient.

De nombreux chercheurs ont essayé d'expliquer l'origine de cette hétérogénéité. Le déficit en interféron de type 1 (IFN-1), première barrière immunologique contre les infections virales pourrait expliquer cette variabilité. Cette hypothèse a été confirmée par une étude française qui a révélé que 15 à 20% des sujets qui ont présenté des formes sévères de Covid-19 ont des auto-anticorps ciblant spécifiquement les interférons de type 1, ce qui les prive de leur effet protecteur sur la réplication virale.

Ces auto-anticorps peuvent expliquer l'augmentation des formes graves avec l'âge. En effet, leur présence est rare avant l'âge de 65 ans puisque le pourcentage des sujets qui en ont ne dépasse guère les 0,5%. Ce pourcentage augmente à 4% chez les personnes âgées entre 70 à 79 ans, et il est de 7% chez les patients dont l'âge se situe entre 80 et 85 ans.

D'autres chercheurs suivent la même piste que les chercheurs français et expliquent les formes graves par un déficit en IFN-1. En effet, 1,3% des cas sévères s'accom-

pagne d'anomalies génétiques du gène TLR7 qui intervient dans la production de l'IFN-1.

Source : Univadis

Une grande quantité de tests rapides du Sars-Cov-2 saisie à Tanger Med

30 000 tests rapides de diagnostic de la Covid-19 ont été saisis au port de Tanger Med par la Sûreté nationale.

D'après la DGSN, les personnes impliquées et qui sont de nationalité marocaine, font actuellement l'objet d'une enquête judiciaire pour identifier les éventuelles ramifications et pour arrêter toutes les personnes impliquées dans ce trafic de tests.

Source : L'Économiste

Covid-19 : de nouvelles livraisons de vaccins Sinopharm , Pfizer/BioNTech et AstraZeneca au Maroc

Selon un membre du Comité technique et scientifique de vaccination, le Royaume recevra trois livraisons de doses de vaccins. En plus de 2 millions de doses de vaccin de Sinopharm, le Maroc recevra 680 000 doses de Pfizer/BioNTech et 650 000 doses du vaccin AstraZeneca. Les doses du vaccin AstraZeneca rentrent dans le cadre du programme Covax qui a été mis en place par l'OMS pour améliorer l'accès aux vaccins.

Le Maroc a par ailleurs annoncé qu'il va démarrer la vaccination des 12-17 ans le 31 août. Cette tranche d'âge recevra des doses du vaccin Sinopharma ou de Pfizer/BioNTech.



COMMUNIQUÉ

La Société Marocaine de Pédiatrie (SMP), la Somipev (Société Marocaine d'Infectiologie Pédiatrique et de Vaccinologie) et l'Infovac-Maroc soulignent l'importance de la vaccination anti-covid chez les jeunes de 12 à 17 ans, pour leur assurer une rentrée scolaire sécurisée, en rappelant sa pertinence à travers les aspects suivants :

1. La vaccination va les protéger ainsi que leur entourage et leur permettra d'éviter ainsi les formes graves et les risques d'hospitalisation. La vaccination élargie garantira l'établissement de l'immunité collective qui facilitera le retour à une vie normale.
2. La vaccination n'est pas obligatoire.
3. Les 2 vaccins retenus pour par le Comité scientifique et de vaccination sont le vaccin Pfizer et le vaccin Sinopharm. Ces vaccins ont montré leur tolérance et leur efficacité chez des milliers d'enfants dans le monde.
4. Les parents ont le libre choix entre ces 2 vaccins.
5. Des centres seront dédiés spécialement à cette tranche d'âge. Les enfants seront accompagnés de leurs parents.
6. Un plan de pharmaco-vigilance a été élaboré afin de permettre un suivi rigoureux des enfants vaccinés.
7. La vaccination des enfants autorisera le retour à l'école en présentiel et évitera l'impact négatif du confinement sur la vie sociale et la santé mentale des enfants.

Seule une mobilisation générale de toutes les personnes impliquées permettra la réussite de cette campagne de vaccination pour le bien de nos enfants et de la société en général.

Signataires :

Président de la SMP, Hassan Afilal

Président de la Somipev, Mohammed Bouskraoui

Président d'Infovac-Maroc, My Said Afif



La vaccination des adolescents contre la Covid :

Position de la Somipev (Société Marocaine d'Infectiologie Pédiatrique et de Vaccinologie) , l'Infovac-Maroc, SMP (Société Marocaine de Pédiatrie)

La vaccination des adolescents doit être considérée dans un objectif de bénéfices à la fois individuels et collectifs. Cette vaccination va protéger la santé des adolescents en diminuant le risque d'infections sévères, le risque d'hospitalisation, le risque d'admission aux soins intensifs et de mortalité en raison du SARS-CoV-2. Elle va diminuer aussi le risque de complications type PIMS- MIS-C ainsi que le risque des symptômes et de séquelles prolongés dans le cadre d'un COVID-long.

La vaccination va permettre l'amélioration de la vie sociale/scolaire et aspects psychologiques des adolescents car la pandémie a eu un effet négatif sur la santé mentale et le bien être des adolescents en raison du stress sous-jacent à la pandémie, de l'isolement social, des interruptions scolaires régulières...

La protection des adolescents contre l'infection par la vaccination diminuera le risque de fermetures des établissements scolaires et para-scolaires et permettra un retour positif vers une vie sociale et plus active.

Indirectement, la réduction de la circulation du virus au sein de la population contribuant à un meilleur contrôle de l'infection au sein de la population générale et au sein des autres groupes plus vulnérables à l'infection.

Nous pouvons également souligner que l'obtention effective d'une immunité collective, y compris dans les collèges et lycées, serait bénéfique aux adolescents en favorisant le plus tôt possible l'accès à un système d'éducation opérationnel, et des conditions limitant les troubles psychologiques et psychiatriques liés à la crise, qui touchent fortement les adolescents.

Cependant, la vaccination des adolescents contre la Covid-19 représente un défi important. Pour y répondre :

- La mobilisation de l'ensemble des professionnels de santé, et en particulier des pédiatres et des médecins généralistes, est nécessaire pour sensibiliser à la vaccination des adolescents, et notamment pour rassurer les parents quant à la sécurité des vaccins.
- Une campagne d'information ciblée à l'égard des adolescents et des parents devra être menée.
- Une campagne de vaccination réussie des adolescents ne peut se faire sans une organisation cohérente et efficace en lien avec le milieu scolaire.

La Somipev, l'Infovac et la SMP ont analysé les bénéfices que pourraient apporter la vaccination des adolescents. Des données de pharmacovigilance plus robustes sont déjà disponibles en provenance d'Amérique du Nord et d'Israël où cette vaccination a largement débuté. Ceci permettra d'évaluer au mieux le rapport bénéfice/risque dans cette tranche d'âge. Ainsi, la Somipev, l'Infovac et la SMP ont pris une position claire en faveur de la vaccination des adolescents. Ainsi, elles recommandent de vacciner très rapidement les adolescents présentant une co-morbidité ou vivant dans l'entourage de personnes immunodéprimées, puis de vacciner les adolescents en bonne santé.

La vaccination des adolescents vise à obtenir un niveau de couverture élevée et homogène dans l'ensemble des classes d'âge. Par ailleurs, la réduction de la circulation du virus dans la population aurait le bénéfice de réduire le risque d'apparition de nouveaux variants. Il est important de continuer à surveiller la propagation des variantes pré-occupantes chez les personnes plus jeunes et de continuer à évaluer le fardeau réel de COVID-19 dans les groupes d'âge plus jeunes également en relation avec les séquelles de COVID-19.

Un autre bénéfice de la vaccination des adolescents est lié à la pénibilité de cette crise sanitaire et à ses effets sur leur santé mentale, très gravement affectée pour certains avec des conséquences socio-éducatives et psychiatriques parfois majeures.

Enfin, l'isolement, la rupture des liens et des interactions sociales si fondamentaux à cet âge ont été particulièrement mal vécus. Du fait de l'émergence du variant δ , l'absence de contrôle de la pandémie et les mesures contraignantes qui pourraient à nouveau être imposées aux enfants et aux adolescents à la rentrée prochaine ne feraient qu'accentuer encore leur mal être et leurs difficultés.

L'intérêt collectif est clair : bien que les adolescents présentent beaucoup moins de formes graves de la maladie que les adultes, ils peuvent s'infecter aussi souvent par le SARS-CoV-2 que les adultes et apparaissent désormais, du fait de l'augmentation de la couverture vaccinale chez ces derniers, jouer un rôle de plus en plus important dans la dynamique de l'épidémie.

La vaccination des adolescents peut contribuer au contrôle de la pandémie et laisser entrevoir le retour à une vie normale. Nos adolescents ne veulent pas être confinés à nouveau !

La vaccination des adolescents réalisée en pratique doit compléter celle des adultes pour diminuer la circulation virale et faciliter, à terme, une levée des mesures sanitaires : distanciation, port du masque, confinement...

L'obtention d'une couverture vaccinale élevée dans les collèges et lycées pour les enseignants, les autres professionnels de l'enfance et les élèves doit être un objectif majeur de santé publique.

Présidents

La Somipev (Pr M Bouskraoui) , l'Infovac-Maroc et la SMSM (Dr My S Afif) et la SMP (Dr H Afilal)